



LES VOYAGES

La Libre



Les joyaux d'Emilie-Romagne



La Libre Art

Du 16 au 21 septembre 2025



**Preference**

Preference Travel Team

Lic. A 1652

Rue des Francs 79/4 – 1040 Bruxelles

Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22

info@preference.be | www.preference.be

VOTRE CONFERENCIERE :

Karin Debbaut

Historienne de l'Art – guide conférencière

Licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie, sa carrière débute en 1987 à l'occasion du festival Europalia Autriche en tant que guide-conférencière. Ensuite, passionnée par l'Italie, elle vit à Rome et Venise. Depuis 1988, elle y guide et encadre des voyages culturels afin de partager son enthousiasme avec les amateurs d'Art et de Dolce Vita.

Elle assure également des visites guidées au Musée des Beaux-Arts de Bruxelles, au Musée d'Ixelles, aux Musées Horta et Van Buuren, ainsi qu'en de nombreuses expositions temporaires au Palais des Beaux-Arts. Et offre aussi sa collaboration en tant que conférencière à plusieurs institutions culturelles, telle que l'Université des Aînés.

Depuis quelques années maintenant, lors de chaque Biennale (d'Art ou d'Architecture), Karin guide des groupes sur les pas des artistes contemporains les plus renommés.



PROGRAMME :

BRUXELLES → BOLOGNE

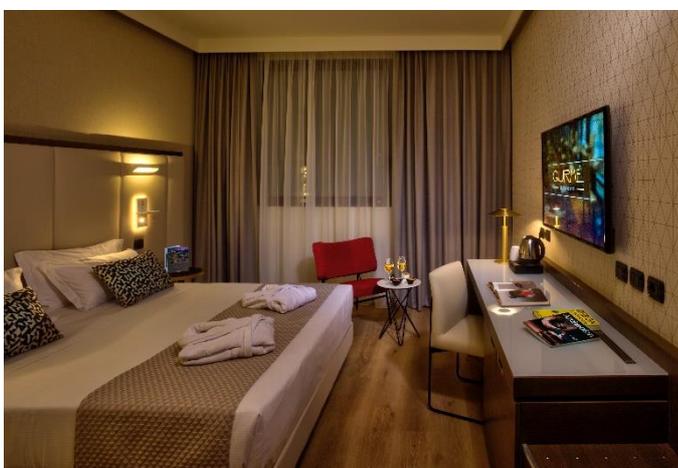
MARDI 16 SEPTEMBRE

En milieu de journée, formalités d'enregistrement à l'aéroport de Zaventem.

Envol direct avec la compagnie aérienne Brussels Airlines. En début de soirée, arrivée à Bologne et accueil par le guide local francophone.

Installation, dîner et nuit à l'**hôtel AEmilia 4*** (ou similaire).

Un hôtel 4* de grande classe situé dans une demeure datant de 1776 à proximité du centre historique. Le lobby avec ses beaux luminaires suspendus, sa moquette épaisse, donne le ton. Les chambres offrent un grand confort. Le toit-terrasse accueille une grande piscine.



Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert vers le centre-ville de Bologne.

La journée commence par une promenade à pied dans Bologne avec la **Piazza Maggiore** qui rythme la vie de la cité depuis le XIIIe s..



Le centre monumental de la ville est dominé par certains des bâtiments les plus importants de la ville : le Palazzo dei Banchi, le Le Palazzo del Podestà, le Palazzo dei Notai et le Palazzo del Comune avec sa belle cour et l'escalier qui mène à la monumentale chapelle Farnèse. À quelques pas d'ici, l'Ex Sala Borsa nous permet d'admirer la zone archéologique de Bologne et de retracer les débuts de l'histoire de la ville. Anecdotes et légendes égayeront la vue du palais du roi Enzo et de la fontaine de Neptune, une merveilleuse composition baroque.

Visite de **la Basilica di San Petronio et de la Chapelle de Bolognini.**

Commencée en 1390, dans le style gothique tardif, sa construction se poursuit jusqu'au XVIIe s. Seul est achevé le niveau inférieur, en marbre rose et blanc, tandis que le niveau supérieur est en brique. Les chefs-d'œuvre qui sont encore conservés à l'intérieur montrent le prestige dont jouissait l'église dans le passé : nous rencontrons des œuvres de Parmigianino, Giovanni da Modena, Lorenzo Costa, Aspertini et le magnifique cadran solaire tracé par Domenico Cassini

Continuation avec **le Palais de l'Archiginnasio.**

Sa construction remonte au XVIe s. et fut commandée par le pape Pie IV et le cardinal Borromeo et sera le siège de l'université bolognaise jusqu'en 1838 avant d'accueillir la bibliothèque universitaire. Le bâtiment conserve un magnifique **Théâtre Anatomique** reconstruit après la seconde guerre mondiale. Cette salle en forme d'amphithéâtre décorée de statues et d'un plafond à caissons était dédiée à l'étude de l'anatomie.

Une petite promenade permet d'admirer la Loggia dei Mercanti, flanqué des maisons du XIIIe s. avec des porches en bois et des célèbres **Deux Tours, Asinelli et Garisenda**, sur la place Ravennana, symbole de Bologne.

Déjeuner libre.

Visite de l'église **Santa Maria della Vita**, chef d'œuvre de l'art baroque italien.

Fondée au XIIIe siècle par la confrérie des Dévôts de Marie, elle abrite des œuvres remarquables, notamment le célèbre groupe sculptural « **La lamentation sur le Christ mort** » de **Niccolò dell'Arca**. Ce chef-d'œuvre dramatique, saisissant par son expressivité, illustre la douleur des personnages autour du Christ défunt. L'intérieur de l'église, richement orné, offre un mélange d'élégance architecturale et de spiritualité captivante.

Continuation avec **l'église de Saint-Dominique** qui conserve la précieuse arche contenant le corps du saint, mort à Bologne en 1221, un chef-d'œuvre auquel ont participé des artistes tels que Nicola Pisano, Niccolò Dell'Arca et Michel-Ange.

Transfert de retour. Dîner et nuit à l'hôtel.

BOLOGNE – FERRARE – BOLOGNE

JEUDI 18 SEPTEMBRE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **Ferrare** (51 km).

Les princes d'Este qui règnent à Ferrare aux XVe et XVIe s. ont transformé un village, perdu entre les marais du delta du Pô, en un fabuleux chantier d'art et d'urbanisme. L'Arioste, Le Tasse, Piero della Francesca, Jacopo Bellini et Andrea Mantegna fréquentent cette cour princière. Ferrare ne retrouvera sa superbe qu'au Novecento (XXe s.) lorsque des artistes trouveront, dans ses rues silencieuses, leur inspiration : Giorgio de Chirico, Carrà, Giorgio Bassani, Michelangelo Antonioni...

Visite de la Cathédrale et de son Museo.

Commencée dans un style roman – dont il subsiste des traces dans les registres inférieurs –, la cathédrale s'affirme surtout gothique, notamment en façade avec le fabuleux portail représentant St Georges de Niccolò, tandis que le campanile, le chœur et l'abside sont résolument Renaissance. Les merveilles qui ornaient l'intérieur sont conservées au musée : La Vierge à la grenade du sculpteur Jacopo della Quercia, les panneaux représentant l'Annonciation et St Georges et le dragon de Cosmè Tura (XVe s.), douze bas-reliefs représentant les mois de l'année, les tapisseries de la manufacture ducale...



Visite du Castello Estense*. (sous réserve de fermeture pour rénovation)



La silhouette massive en brique du château se profile dès l'arrivée à Ferrare. Le puissant édifice, défendu par quatre châtelets à pont levés et par des douves, fut construit en 1385 par Niccolò II d'Este. Transformé deux siècles plus tard en palais, il séduit par le mélange d'architecture médiévale et Renaissance. Le salon des jeux est entièrement décoré de fresques illustrant les sports pratiqués par la famille d'Este. La chapelle ducale est ornée d'une représentation des Evangélistes. Le jardin suspendu des duchesses a le charme d'un « jardin des

orangers ».

Déjeuner libre.

Promenade dans **le Corso Ercole I d'Este** bordé de magnifiques palais, dont **le Palazzo dei Diamanti (extérieur)**.

Visite du **Palazzo Schifanoia**.

La visite du palais « *chasse l'ennui* » ne peut être que plaisante ! Destiné aux loisirs de la famille d'Este, il présente le cycle de fresques le plus important du XVe italien. L'école de Cosmè Tura a traité le thème des Mois sur 540 m² avec notamment « *les Riches Heures du duc Borso d'Este* », véritable catalogue des mœurs vestimentaires et des loisirs de l'époque.

Retour à Bologne. Dîner et nuit à l'hôtel.

BOLOGNE – RAVENNE – BOLOGNE

VENDREDI 19 SEPTEMBRE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **Ravenne** (78 km).

Ravenne a conservé, dans des constructions très sobres, d'éblouissants trésors accumulés quand elle fut capitale de l'Empire romain d'Occident (Ve s.), puis du royaume ostrogoth de Théodoric (de 493 à 526) et enfin capitale des territoires byzantins d'Italie, jusqu'en 751. Mosaïques, fresques et marbres polychromes ont servi l'imaginaire des premiers chrétiens. Les mosaïques de l'école gréco-romaine, plus soucieuse de réalisme, alternent avec celles de l'école byzantine, davantage symboliste, avec ses figures schématisées sur fond or.



Visite de la Basilica di Sant'Apollinare Nuovo.

Élevée à la fin du Ve s. par Théodoric pour servir d'église à son palais, cette belle basilique à trois vaisseaux séparés par des colonnes corinthiennes, est ornée d'éblouissantes mosaïques à fond d'or, disposées sur trois registres. Ces mosaïques, parmi les mieux conservées de l'époque byzantine, racontent des scènes de la vie du Christ et représentent une procession de saints et de saintes dans un style d'une grande richesse symbolique. **Inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO**, cette basilique illustre l'harmonie entre l'héritage romain et l'art byzantin.

Visite du Battistero Neoniano inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'évêque Néon fit construire ce baptistère sur l'emplacement d'anciens bains romains à la fin du Ve s. Le bâtiment octogonal ne laisse pas présager le faste des mosaïques et des stucs de l'intérieur. Sur la coupole figure le Baptême du Christ accompagné du cortège des apôtres. Sur le registre inférieur, des prophètes et des figures symboliques offrent une belle alternance de marbres et de mosaïques.

Déjeuner libre.

Visite du Mausoleo di Galla Placidia.



Élevée au Ve s. pour recevoir la dépouille de Galla Placidia, fille de l'empereur d'Orient Théodose, cette construction en forme de croix latine est ornée de merveilleuses céramiques. La coupole et la voûte scintillent de motifs stellaires et floraux, tandis que les tympans et les pendentifs présentent des scènes symboliques, tel le Bon Pasteur ou Saint Laurent.

Visite du **Museo Arcivescovile**, sur la Piazza Duomo. Le musée conserve la chaire de l'archevêque Maximien, un chef-d'œuvre de sculpture sur ivoire du VIe s.

Visite de la Basilica di San Vitale.



Consacrée en 547, la basilique de San Vitale est un chef-d'œuvre mêlant une richesse décorative exceptionnelle à une architecture d'une grande complexité. Conçue selon un plan octogonal, elle s'élève sur deux niveaux d'exèdres concaves, entourées d'un déambulatoire et dominées par une profonde abside. Son intérieur éblouit par ses chapiteaux byzantins, ses marbres somptueux et surtout par son cycle de mosaïques, unique au monde. Dans l'abside, le Christ en majesté tend une couronne à Saint Vital, entouré des

prophètes, des apôtres et de scènes de l'Ancien Testament. Sur les murs latéraux du chœur, les célèbres représentations de l'impératrice Théodora avec sa suite et de l'empereur Justinien avec sa cour attirent tous les regards. Enfin, la coupole, agrandie par des fresques d'anges et de volutes, donne une impression de légèreté céleste.

A 5km au sud de la ville, se dresse, non loin de la mer, la **Basilica di Sant'Apollinare in Classe**.

Située à quelques kilomètres de Ravenne, la Basilique de Sant'Apollinare in Classe est un joyau de l'art paléochrétien, fondée en 534. Son élégant campanile cylindrique du XIe siècle se dresse fièrement au milieu d'une plaine paisible, évoquant le riche passé maritime de l'antique port de Classe. À l'intérieur, l'église impressionne par ses trois vastes nefs soutenues par 24 colonnes de marbre grec, chacune surmontée de chapiteaux corinthiens finement sculptés. Les somptueux sarcophages chrétiens qui jalonnent les murs datent des Ve au VIIIe siècles. Dans l'abside, les mosaïques éclatantes du VIe siècle illustrent une vision symbolique de la Transfiguration, avec un Christ en majesté trônant dans un paysage céleste, entouré de saints et de symboles évangéliques, témoignant de l'apogée de l'art byzantin.

Retour à Bologne.

Transfert de retour vers Bologne. Dîner et nuit à l'hôtel.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **Parme**. (105 km)

Dominée du XVe au XVIe s. par les Visconti, les Sforza et la papauté, Parme devient duché en 1545 lorsque le pape Paul III l'offre à son fils Luigi Farnèse. Durant deux siècles, les Farnèse en font leur capitale et y attirent de nombreux artistes dont le maniériste Le Parmesan (1503-1540) et surtout son maître Le Corrège (1489-1534) inspiré par Michel-Ange et Raphaël.

Visite de **l'église San Giovanni Evangelista**.

La façade d'inspiration baroque cache un intérieur Renaissance. La plupart des fresques sont du Corrège, avec une Ascension du Christ à la coupole et un Couronnement de la Vierge à l'abside. Les chapelles présentent des œuvres de jeunesse du Parmesan.

Visite du Museo Diocesano, du Duomo et du Battistero.

De style roman-lombard, le Duomo est flanqué d'un élégant campanile gothique. Le Corrège a réalisé les superbes fresques de la coupole représentant l'Assomption de la Vierge. Dans le transept, une émouvante Descente de Croix de la fin du XIIe est l'œuvre du sculpteur Benedetto Antelami. Il réalise, en marbre rose de Vérone, le ravissant baptistère octogonal et les sculptures des trois portails. On lui doit également les représentations des Mois et des Saisons du décor intérieur. D'inspiration byzantine, un remarquable ensemble de fresques représente des scènes de la Vie du Christ et de la Légende dorée.

Déjeuner léger dans une trattoria typique avec dégustation de jambon de Parme et vin local (DOC).

Visite du Palazzo della Pilotta qui abrite la Galleria Nazionale et le Teatro Farnèse.

Cet édifice austère, construit sous l'impulsion des Farnèse de 1582 à 1622, doit son nom au jeu de pelote auquel on s'adonnait dans ses cours. La Galleria Nazionale réunit des peintures de Fra Angelico, Le Greco, Bruegel, Van Dyck... , un superbe portrait de femme du Parmesan, un chef-d'œuvre du Corrège, la Vierge de Saint Jérôme, une ébauche de Léonard de Vinci, la Tête d'adolescente, ainsi que des œuvres de Hubert Robert et de Mme Vigée-Lebrun qui témoignent de la présence française à Parme au XVIIIe s.

Le théâtre Farnèse fut édifié en 1619 sur l'ordre de Renuccio Ier à l'occasion de la visite de Cosme Ier de Médicis. Bâti entièrement en bois, sur le modèle du Théâtre olympique de Vicence, il allie la majesté du style Renaissance à la fantaisie du Baroque naissant.

Retour à Bologne. Dîner et nuit à l'hôtel.



Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite de la Basilica Santa Stefano, sur l'une des places les plus charmante de Bologne, bordée de palais Renaissance.

Il s'agit d'un merveilleux complexe d'églises de style roman qui communiquent entre elles : l'église du Crucifix, construite par les Lombards, restructurée au XIe, l'église du Saint-Sépulcre du XIIe, de forme polygonale, édifiée sur les restes d'un temple romain, la sobre église des saints Vital et Agricola (VIIIe-XIe).

Déjeuner libre.

En début d'après-midi, transfert à l'aéroport de Bologne pour les formalités d'enregistrement.

Envol vers Bruxelles avec la compagnie aérienne SN Brussels Airlines.

Arrivée à l'aéroport de Zaventem dans la soirée.

- FIN DE VOTRE VOYAGE -

Le prix

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS.

PRIX REDUIT par pers. en chambre double (JUSQU'AU 15/03/2025) : 2.695 €

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE A PARTIR DU 16/03/2025 : 2.845 €

LE SUPPLEMENT SINGLE* EST DE : 575 €

CE PRIX COMPREND:

- ✍ Les vols internationaux avec la compagnie régulière SN Brussels Airlines en classe économique.
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour ± 54,20 €)
- ✍ Les services d'un guide local francophone
- ✍ L'accompagnement de votre guide-conférencière Karine Debbaut durant tout le séjour
- ✍ Les transferts et les transports en autocars
- ✍ Le logement en chambre double dans l'hôtel 4* mentionné (ou similaire)
- ✍ La demi-pension (incluant un forfait boissons)
- ✍ Un déjeuner dégustation à Parme
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme
- ✍ Les entrées aux sites et musées
- ✍ La taxe de séjour
- ✍ La TVA

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les déjeuners à l'exception du déjeuner à Parme
- ✍ Les boissons hors forfait
- ✍ Les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les assurances auprès de « Assurinco »

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date du 27/01/2025

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEURS CARTE D'IDENTITE.
POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

ATTENTION, LES VISITES DES CENTRES HISTORIQUES ET DES SITES SE FONT A PIED ET DEMANDENT DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT DE *LA LIBRE ART* EMILIE – ROMAGNE DU 16 AU 21 SEPTEMBRE 2025

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS 79 BOITE 4 - 1040 BRUXELLES
LUNDI AU VENDREDI : 9H – 17H (SUR RENDEZ-VOUS)
TEL : 02/647 30 00
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL: LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RESERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE A 1 LIT DOUBLE A 2 LITS DOUBLE A PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ASSISTANCE + BAGAGES + COVID) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**AU VU DE LA SITUATION ACTUELLE, NOUS VOUS RECOMMANDONS VIVEMENT UNE COUVERTURE COVID*

INSCRIPTION (SUITE) : EMILIE – ROMAGNE, DU 16 AU 21 SEPTEMBRE 2025

PRIX : **AVANTAGE : PRIX PRESTO PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE JUSQU'AU 15 MARS 2025 : 2.695 €**

A PARTIR DU 16 MARS, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.845 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **575 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

NUMERO DE CARTE DE MEMBRE :

SI JE NE SUIS PAS MEMBRE DES AMIS DES MUSEES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, JE M'ENGAGE A Y ADHERER EN REMPLISSANT LE BULLETIN D'ADHESION (EN ANNEXE) ET EN LE RENVOYANT A L'ADRESSE SUIVANTE :

RUE DU MUSEE 9 – 1000 BRUXELLES.

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE A L'ASSURANCE, MERCI DE BIEN VOULOIR AJOUTER LE MONTANT TOTAL DE LA PRIME D'ASSURANCE AUX 30% D'ACOMPTE.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 16 AOUT 2025.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : EMILIE-ROMAGNE VLL - D.3912

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. A UTILISER MES DONNEES PERSONNELLES DU PRESENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A, LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE

CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.